

BILAN					
ACTIF			PASSIF		
	2025	2024		2025	2024
<u>ACTIF CIRCULANT</u>			<u>FONDS ASSOCIATIFS</u>		
CRÉANCES	0	0	194000001 Fonds dédiés sur subventions d'exploitation	187 484	166 741
DISPONIBILITES			<u>DETTES</u>		
512110000 Deutsche Bank	202 274	285 582	DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS		
			401100001 Fournisseurs biens et services	11 070	96 880
			408100099 Fournisseurs tiers-Factures non parvenues	3 720	21 961
TOTAL ACTIF	202 274	285 582	TOTAL PASSIF	202 274	285 582

1404 - FONDATION ROCHE 2025

COMPTE DE RÉSULTAT		2025	2024
PRODUITS D'EXPLOITATION		0	0
<u>AUTRES PRODUITS</u>			
758000003 Produits divers de gestion courante		0	0
758000001 Versement du fondateur		0	0
CHARGES D'EXPLOITATION		-389 257	-329 839
<u>AUTRE ACHATS ET CHARGES EXTERNES</u>			
622600005 Appel à projet - Partenariat assoc.		-369 257	-329 839
623800001 Dons Mecenat		-20 000	0
625700001 Réceptions		0	0
627000001 Autre frais et commissions bancaires		0	0
RESULTAT D'EXPLOITATION		-389 257	-329 839
789400001 Report subvention utilisé		389 257	329 839
689400001 Engagements non réalisés sur subventions attribuées		0	0
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		0	0

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

FONDATION D'ENTREPRISE ROCHE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025 dont le total est de 202.274 Euros, et le compte de résultat de l'exercice dégage un excédent de 0 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- image fidèle
- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables de l'exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, amendé par les règlements n° 2015-06, n° 2016-07, n° 2017-01, n° 2017-03, n° 2018-07, ANC 2022-06 depuis le 01/01/25.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent sauf pour les changements liés à la réforme du plan comptable (ANC n°2022-06). A compter de l'exercice ouvert le 1er janvier 2025, la société applique le règlement de l'Autorité des normes comptables n°2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement ANC n°2014-03 relatif au Plan comptable général, portant sur la modernisation des états financiers.

Cette réforme modifie la présentation du bilan, du compte de résultat et de l'annexe, redéfinit le résultat exceptionnel et supprime les transferts de charges.

Ce changement constitue un changement de méthode comptable appliqué de manière prospective, sans incidence sur la reconnaissance ni l'évaluation des éléments comptables. Aucun retraitement des exercices antérieurs n'a été effectué. Les états financiers de l'exercice 2025 sont donc présentés selon les nouvelles dispositions du règlement ANC n°2022-06.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux,

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

FONDATION D'ENTREPRISE ROCHE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

Néant – la Fondation n'a aucun actif déprécié.

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Néant – la Fondation n'a aucune créance.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

FONDATION D'ENTREPRISE ROCHE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ETAT DES DETTES	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 an au plus	A plus de 5 ans
Fournisseurs & comptes rattachés	14.790	14.790	0	0
TOTAUX	14.790	14.790	0	0

GARANTIE DES EMPRUNTS

Néant

ENGAGEMENTS DONNÉS

Néant

ENGAGEMENTS REÇUS

Néant

GESTION COMPTABLE DU VERSEMENT DU FONDATEUR

Le versement du fondateur, la société **ROCHE SAS**, prévu dans les statuts à hauteur de 300 000 euros avait fait l'objet d'un versement intégral le 23 décembre 2004. Cette somme était destinée à couvrir les besoins de fonctionnement de plusieurs exercices.

En 2009, la société ROCHE SAS a versé 1 500 000 euros au titre du programme pluriannuel 2009-2011. Au 31 décembre 2011, il n'y avait pas de participation restant à percevoir de la société ROCHE SAS. La société ROCHE SAS a versé 1 500 000 euros au titre du programme pluriannuel 2012-2014. Ce versement a été comptabilisé intégralement en fonds dédiés pour 2012-2014.

En 2014, la société ROCHE SAS a décidé de renouveler la fondation d'entreprise pour une durée de trois ans (de 2015 à 2017). Le montant du programme d'actions pluriannuelles est fixé à 1 500 000 euros pour 3 ans, en 3 versements de 500 000 euros. Le premier versement a été effectué en 2014 à réception de la notification de l'autorisation préfectorale, les suivants ont été effectués en 2014 et 2015. Les versements du fondateur ont été comptabilisés en fonds dédiés.

En 2017, le fondateur, la société ROCHE SAS, a décidé de renouveler la fondation d'entreprise pour une durée de trois ans (de 2018 à 2020). Le montant du programme d'actions

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

FONDATION D'ENTREPRISE ROCHE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

pluriannuelles a été fixé à 150 000 euros pour 3 ans. En 2018, un versement d'un montant de 150 000 euros a été effectué et comptabilisé en fonds dédiés.

Sur l'exercice 2019 une quote-part des fonds dédiés a été utilisée pour un montant de 926 825 euros. Au 31 décembre 2019, le solde du compte « fonds dédiés » s'élevait à 362 327 euros.

Sur l'exercice 2020 une quote-part des fonds dédiés a été utilisée pour un montant de 301 118 euros.

Au 31 décembre 2020, la balance de clôture du compte « fonds dédiés » présentait un solde de 61 209 euros.

En 2021, le fondateur, la société ROCHE SAS, a décidé de renouveler la fondation d'entreprise pour une durée de trois ans (de 2021 à 2023). Le montant du programme d'actions pluriannuelles a été fixé à 900 000 euros pour 3 ans. En 2021, un versement d'un montant de 900 000 euros a été effectué et comptabilisé en fonds dédiés.

Sur l'exercice 2021 une quote-part des fonds dédiés a été utilisée pour un montant de 183 735 euros.

Au 31 décembre 2021, la balance de clôture du compte « fonds dédiés » présente un solde de 777 473 euros.

Sur l'exercice 2022 une quote-part des fonds dédiés a été utilisée pour un montant de 573 660 euros.

Au 31 décembre 2022, la balance de clôture du compte « fonds dédiés » présente un solde de 203 814 euros.

En 2023, un versement d'un montant de 200 000 euros a été effectué et comptabilisé en fonds dédiés. Sur l'exercice 2023 une quote-part des fonds dédiés a été utilisé pour un montant de 287 234 euros.

Au 31 décembre 2023, la balance de clôture du compte « fonds dédiés » présente un solde de 116 579 euros.

En 2024, un versement d'un montant de 380 000 euros a été effectué et comptabilisé en fonds dédiés. Sur l'exercice 2024 une quote-part des fonds dédiés a été utilisé pour un montant de 329 839 euros.

Au 31 décembre 2024, la balance de clôture du compte « fonds dédiés » présente un solde de 166 741 euros.

En 2025, un versement d'un montant de 410 000 euros a été effectué et comptabilisé en fonds dédiés. Sur l'exercice 2025 une quote-part des fonds dédiés a été utilisé pour un montant de 389 257 euros.

Au 31 décembre 2025, la balance de clôture du compte « fonds dédiés » présente un solde de 187 484 euros.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

FONDATION D'ENTREPRISE ROCHE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

ENGAGEMENTS HORS BILAN

Néant